

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 avril 2024**  
~~~~~

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ "LIVRES, SUPPORTS CULTURELS ET ABONNEMENTS"

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 avril 2024 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 avril 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. José MARTINEZ à M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT, M. Daniel JAUDON à M. Jean-Claude CROS.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE, M. Christian VILONG.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Florence QUINONERO.

| | | | |
|--|---------------|--------------|--|
| Quorum : 25 | Présents : 38 | Votants : 43 | Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0 |
| Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL | | | |

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique régissant la passation en procédure formalisée d'accords-cadres à bons de commande ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de coordination, gestion des collections et développement du Réseau intercommunal de la lecture publique ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 25 mars 2024 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est chargée des acquisitions documentaires pour l'ensemble du réseau de lecture publique,

CONSIDERANT que dans le cadre du partage de la compétence « lecture publique », il revient à la CCVH d'acquérir l'ensemble des documents (livres, CD, DVD, revues...) nécessaires aux usagers des bibliothèques,

CONSIDERANT qu'en 2024, le budget d'acquisition de documents est de 138 000€, réparti entre les achats de livres (100 000€), de CD et DVD (28 000€) et les abonnements à des revues et journaux (10 000€),

CONSIDERANT que le marché actuel se termine en mai 2024, composé de huit lots : livres adultes (lot 1), livres jeunesse (lot 2), bandes dessinées (lot 3), livres soldés (lot 4), CD (lot 5), DVD (lot 6), gestion des abonnements pour les bibliothèques (lot 7) et gestion des abonnements pour les services de la CCVH (lot 8) ;

CONSIDERANT que les titulaires actuels sont SAURAMPS (lot 1, 2 et 3), DIFF 3000 (lot 4), GAM (lot 5), RDM-VIDEO (lot 6) et A2 PRESSE (lots 7 et 8),

CONSIDERANT que ce marché expire en mai 2024, et qu'un appel d'offres a été publié en novembre 2023 pour désigner de nouveaux fournisseurs,

CONSIDERANT qu'afin de mieux répondre aux besoins des bibliothèques et de favoriser la diversité des approvisionnements, il a été décidé de modifier l'allotissement concernant les livres,

CONSIDERANT qu'il n'y a plus trois lots (adultes, jeunesse, BD) mais un seul regroupant l'ensemble des livres ; il est prévu que ce lot soit attribué jusqu'à trois opérateurs économiques,

CONSIDERANT que les commandes seront attribuées « par rotation » à chacun des trois lauréats ; un minimum annuel de 15 000€ de commandes est garanti à chaque lauréat,

CONSIDERANT les candidatures reçues suivantes :

Lot n° 1 : SAURAMPS, LE COIN DE LA PAGE, MOTS ET MERVEILLES, ALIZÉ/SFL et DECITRE.

Lot n° 2 : EXPODIF COLLECTIVITÉS

Lot n° 3 : GAM et RDM-VIDEO

Lot n° 4 : RDM-VIDEO, COLACO et ADAV

Lot n° 5 : pas de candidat

Lot n° 6 : CID (CENTRE INTERNATIONAL DISTRIBUTION

CONSIDERANT la Commission d'Appel d'Offre(CAO) du 25 mars 2024,

Après analyse des différentes offres, la commission d'appel d'offres a retenu les candidats suivants :

Lot n° 1 : 1) SAURAMPS 2) ALIZÉ/SFL 3) LE COIN DE LA PAGE

Lot n° 2 : EXPODIF COLLECTIVITÉS

Lot n° 3 : GAM

Lot n° 4 : RDM-VIDEO

Lot n° 5 : pas de candidat

Lot n° 6 : CID (CENTRE INTERNATIONAL DISTRIBUTION

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à signer le marché avec les candidats retenus pour la fourniture de documents au réseau de lecture publique et pour la gestion des abonnements de la CCVH,
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à ce marché public.

Transmission au Représentant de l'État N° 3487

Publication le 23 avril 2024

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 avril 2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240422-16821-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL